

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Circulaire au Clergé de Nicolet, 759. — Paray-le-Monial, 761. — En Chine, 761. — Les descendants d'une alcoolique, 762. — Boutade, 762. — Allocution du Recteur de l'Université Laval, 762. — Un ex-voto sans pareil, 769. — La prohibition, 770. — M. l'abbé J.-B. Plamondon, 770. — Six ans de bague, 772. — La Portioncule, 773. — Bibliographie, 773. — Le Séminaire de Québec de 1860 à 1900, 773. — Calendrier, 774. — Memento hebdomadaire, 774.

Circulaire au Clergé de Nicolet

Nicolet, 9 juin 1900.

Règlement final des difficultés au sujet de l'éroulement de la
Cathédrale

MESSIEURS ET CHERS COLLABORATEURS,

Les litigations au sujet de l'éroulement de ma cathédrale sont enfin terminées.

Le 1 Juin, l'Honorable juge Tellier, siégeant en Cour Supérieure, à Saint-Hyacinthe, a confirmé la Sentence Arbitrale de Nos Seigneurs les Archevêques, et condamné MM. Pâquet & Godbout à payer à la Corporation Episcopale de Nicolet la somme déterminée dans la dite Sentence, à savoir \$43.299.59, avec intérêts à compter du 23 mars, date de l'assignation pour faire reconnaître la dite Sentence par la Cour Supérieure, et